



Refus aide juridictionnelle avant qu'elle soit  
demandée :

-----  
Par peter

bonjour,

J'ai déposé plainte auprès d'un T.J ma requête a été annulée sous prétexte que je ne pouvais pas bénéficier de l'aide juridictionnelle alors que je ne l'ai pas encore demandée alors que j'y ai le droit. Que faire ? recontacter, par exemple, le bâtonnier qui l'a refusé par email ou par courrier pour lui en faire la demande ?